



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de  
VIC FEZENSAC  
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

République française  
GERS  
Vic Fezensac - SIAEP

**Séance du jeudi 11 juillet 2024**

Date de la convocation :  
05/07/2024 Le jeudi 11 juillet 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

**En exercice : 20**

**Présents : 14**

**Votants :  
16**

**Présents :** Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Monsieur JEAN PIERRE NABONNE (Riguepeu)

**Représentés :** Madame CORINNE AGUT (Callian) représentée par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac) représenté par Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac)

**Excusés :** Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

**Délibération n°DE\_2024\_026**

**Objet : - Délibération d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics**

M. le Président a rappelé à l'assemblée les obligations qui incombent aux collectivités en matière de dématérialisation de leurs marchés publics : tout marché d'un montant supérieur ou égal à 40 000 € doit faire l'objet d'une publication dématérialisée sur un "profil acheteur" afin d'offrir aux acteurs économiques un accès en ligne aux avis d'appel public à concurrence (AAPC) et aux dossiers de consultation des entreprises (DCE). Il a rappelé que pour répondre à ce besoin, le CDG32 en partenariat avec le Conseil Départemental du Gers a décidé la mise en place d'une Plateforme Départementale Mutualisée de Dématérialisation des Procédures de Marchés Publics.

Il a soumis ensuite à l'assemblée La convention à passer avec le CDG32 et les modalités de tarification :

Strate démographique et type	Tarif annuel d'adhésion en € en à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024
Communes de moins de 500 h	50
Communes de 500 à moins de 1000 h	75
Communes de 1000 à moins de 3500 h	150
Communes de 3500 et plus, EPCI de toutes natures et Syndicats mixtes	350

Et invité le conseil à en délibérer .

La discussion étant ouverte, M. le Président précise que le marché concerne les travaux d'Ordan Larroque.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président ;

Délibère à l'unanimité et décide d'autoriser le Président à signer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale la convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics.

Fait et délibéré à Vic-Fezensac, le 11/07/2024

Le Président  
Benoît DESENLIS

**Signature:**



[Benoît Desenlis Président \(Oct 22, 2024 11:26 GMT+2\)](#)

**Email:** [president@siaepvic.fr](mailto:president@siaepvic.fr)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--